



## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 avril 2016

### Nombre de Membres : 27

En exercice ..... 27

Présents ..... 20

Votants ..... 26

Date de la convocation : 7 avril 2016

Date de publication du compte rendu : 14 avril 2016

### L'AN DEUX MIL SEIZE ET LE TREIZE AVRIL à VINGT HEURES.

Le Conseil Municipal de ROCBARON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean Claude **FELIX**, Maire.

**Etaient Présents** : LAUMAILLER Jean Luc, BUSAM Jean-Pierre, AGARD Gilles, SACCOMANNI Andrée, THENADEY François, ZUBER Laëtitia, PERRAUD Michel, BERTELLE Josselin, MANOUSSO Gérard, AYASSE Boris, IANNETTI Sandra, M'BATI Frédéric, BARTOLI Virginie, PISSY Yvonne, NONNON Bernard, QUINCHON Dominique, COIN Gilles, AMICE Sophie, BANCILHON Françoise

**Absents représentés** : CHIQUERILLE Pascale représentée par LAUMAILLER Jean-Luc, VENTRE Lionel représenté par ZUBER Laëtitia, PIOLI Virginie représentée par IANNETTI Sandra, THIEBAUD Brigitte représentée par FELIX Jean Claude, MERLE Sandra représentée par SACCOMANNI Andrée, GARCON Sandrine représentée par COIN Gilles

**Absente** : SCHARFFE Anne-Marie,

**Secrétaires** : BARTOLI Virginie, QUINCHON Dominique

### **01 – Vote des taux des taxes locales (taxe d'habitation et taxes foncières) pour 2016**

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, L. 2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants, L. 2331-3 ;

VU la Loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

VU l'état n° 1259 COM portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2016.

**Durant le Débat d'Orientation Budgétaire il a été précisé que les taux ne subiraient pas d'augmentation pour l'année 2016. Cependant, en raison du montant attribué par l'État concernant les dotations 2016, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à une diminution des taux comme suit :**

TAXES	TAUX 2015	TAUX 2016
Taxe d'habitation	20.67	19.95
Taxe foncière bâti	20.64	19.92
Taxe foncière non-bâti	86.28	83.28

**Le Conseil Municipal OUI l'exposé de son rapporteur et ADOPTE les taux 2016 ci-dessus, à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **02 – Engagement de la Commune portant création d'un poste d'enseignant à l'école élémentaire en 2016**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie nous informe par courrier du 4 mars 2016 que la Commune de Rocbaron, a été retenue pour une ouverture de classe en école élémentaire dans le cadre de la refonte de la carte scolaire du premier degré dans le département du Var.

Ainsi donc, à partir de la rentrée de septembre 2016/2017, l'école élémentaire Angèle GUEIT sera dotée d'une classe supplémentaire.

La commune doit par conséquent, s'engager à :

- mettre à disposition les locaux nécessaires à la création de ce poste d'enseignant
- engager au budget, les dépenses de fonctionnement et d'investissement pour l'accueil de cette nouvelle classe

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'émettre un avis favorable à la création d'un poste d'enseignant à l'école élémentaire à la rentrée scolaire 2016/2017.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal ADOPTE l'exposé ci-dessus.**

### **03 – Décision modificative N°1 BUDGET PRINCIPAL**

Vu la délibération de ce jour concernant le vote des taux des taxes foncières et d'habitation ;

Vu le montant attribué par l'Etat des dotations pour l'exercice 2016 ;

Monsieur LAUMAILLER, 1<sup>er</sup> Adjoint, fait part au Conseil Municipal des modifications à apporter au budget principal de la Commune pour l'exercice 2016 et, invite le Conseil Municipal à procéder à l'adoption de la présente décision modificative n° 1 au BUDGET PRINCIPAL

<b>BUDGET PRINCIPAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>							
<b>Décision modificative 2016/01</b>							
Chapitre	Article	Fonction	Libellé	Dépenses		Recettes	
				Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
73	7311	01	Taxes foncières et d'habitation			90 209,00€	
74	7411	01	Dotation forfaitaire				39 987,00€
	74121	01	Dotation de solidarité rurale				87 740,00€
	74127	01	Dotation Nationale de péréquation			33 353,00€	
O11	61551	833	Matériel roulant		1 500,00€		
OPFI	022	01	Dépenses imprévues		2 665,00 €		
TOTAL				0,00€	4 165,00€	123 562,00€	127 727,00€
					4 165,00 €		4 165,00 €
EQUILIBRE							- €

**Le Conseil Municipal OUI l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

➤ **ADOPTE** comme suit la décision modificative n° 1 au BUDGET PRINCIPAL

Séance levée à 20 h 30.



Le Maire Jean Claude FELIX,